

## Appel à candidatures

### La Ville de Fribourg met au concours une résidence artistique à Belgrade

Fribourg, le 22 décembre 2022. La Ville de Fribourg propose une résidence artistique à Belgrade de 4 mois, du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2022. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 13 février 2022 et s'adresse aux artistes de tout domaine. Si la pandémie exclut les déplacements à l'étranger, le-la lauréat-e bénéficiera tout de même de la bourse.

La Ville de Fribourg lance son **appel à candidatures pour une résidence artistique** dans le cadre de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVC), en coopération avec l'association « Atelier Beograd ». Le séjour est soutenu par une bourse de 1'500.- par mois, attribuée par la Ville, complétée de 2'000.- par la CVC.

L'artiste s'inscrira officiellement au concours **jusqu'au 13 février 2022** en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de la Ville, [www.ville-fribourg.ch/culture](http://www.ville-fribourg.ch/culture) et en y joignant le dossier de présentation. Le dossier, en **un seul document** au format numérique (PDF), doit inclure une lettre de motivation ainsi qu'une présentation de l'artiste et de son projet.

La résidence artistique est ouverte aux artistes domicilié-e-s à Fribourg ou qui entretiennent des liens étroits avec la ville. Toutes les disciplines artistiques sont les bienvenues. **Le-la lauréat-e sera désigné-e par un jury d'expert-e-s**. Les critères de sélection se basent notamment sur la carrière et la démarche artistique du.de la candidat.e, ainsi que l'intérêt de résider à l'étranger à ce stade de sa carrière, l'éventuel lien du projet avec Belgrade.

#### Résidence à Belgrade

L'artiste choisi-e pourra séjourner dans un appartement à Belgrade pendant 4 mois, **du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2022**. Il partagera des espaces communs avec un-e artiste lausannois-e, et disposera d'une chambre individuelle avec table de travail. Pour les travaux de grand format, une pièce de travail externe – de 60 m<sup>2</sup> et 4,5m sous plafond – est mise à disposition (accessible en 15 minutes de bus). Le site de la CVC fournit des informations complémentaires sur cette résidence : <https://skk-cvc.ch/fr/Info/Ateliers/Belgrade>.

#### Soutien maintenu, même sans mobilité

La pandémie de coronavirus rend incertaine la possibilité de certains séjours à l'étranger. Dans le même temps, elle a aussi mis en lumière la situation financière souvent délicate de certain-e-s artistes et l'a souvent aggravée, notamment à cause de l'annulation et du report de nombreuses manifestations culturelles. En cette période difficile, la Ville de Fribourg trouve important de maintenir, voire renforcer son soutien aux artistes en création. Ainsi, si la pandémie empêche le-la lauréat-e de séjourner à l'étranger, la Ville de Fribourg maintiendra les bourses prévues pour l'artiste et lui offrira un lieu de résidence local via la Régie culturelle

Informations supplémentaires :

[www.ville-fribourg.ch/culture](http://www.ville-fribourg.ch/culture)

Contacts :

**Natacha Roos**

Cheffe du Service de la culture

079 585 90 27

[natacha.roos@ville-fr.ch](mailto:natacha.roos@ville-fr.ch)